

Réunion du 14 septembre 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN,

Etait absent : Monsieur Jean TILLET

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 10 septembre 2015

Travaux CAB

François Martineau rend compte à ses collègues de l'avancée des travaux de la CAB.

Les travaux à ce jour ne sont pas terminés. Certaines anomalies ont été constatées et vont faire l'objet de reprises par l'entreprise : couche de roulement sur la départementale D18E1, virage de la nouvelle voie. La municipalité a demandé que ces reprises soient faites après les vendanges, afin de gêner le moins possible les activités des châteaux concernés.

Des accords doivent être trouvés entre la commune et le maître d'ouvrage, suite à des erreurs de conception, notamment sur l'aménagement de la nouvelle voie des bus :

- Impossibilité pour un bus de tourner depuis la D18E1 vers le restaurant scolaire
- Arrêt de bus trop court
- Difficulté pour un bus de sortir de la nouvelle voie vers la D18E1

Compte tenu qu'il s'agit de défauts de conception, la commune n'entend pas devoir prendre à sa charge les coûts générés par des travaux supplémentaires.

François Martineau précise que si ces différends persistent, la municipalité envisagera l'arbitrage puis le Tribunal administratif si nécessaire.

Madame le Maire informe ses collègues que le Centre Routier Départemental (CRD) du Libournais a été contacté par la commune afin d'homologuer le plateau traversant et ainsi mettre un terme aux nombreuses remarques qui persistaient quant à sa norme. Ce plateau est donc indiscutablement aux normes puisque validé par le CRD.

Plan communal de sauvegarde

La trame du PCS a été transmise à tous les membres du conseil durant l'été. Afin d'avoir une idée plus précise des divers rôles des élus, Madame le Maire propose que le précédent Plan communal de sauvegarde établi en 2010 leur soit envoyé.

Des échanges par courriel suivront cet envoi, puis François Martineau et le secrétariat seront en charge d'élaborer une proposition de mise à jour. La validation du PCS se fera lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Décision modificative

Madame le Maire explique à ses collègues qu'au moment de les convoquer pour la réunion du conseil, une décision modificative avait été demandée par la Trésorerie. Cette demande étant, le jour de la réunion, toujours à l'état de prévision, la municipalité ne dispose pas d'éléments suffisants pour prendre une délibération. Cet élément inscrit à l'ordre du jour est par conséquent annulé.

Questions diverses :

- **Ecole de musique** : au moment du vote du budget, la municipalité n'a pas voté de subvention pour l'école de musique de Galgon, considérant qu'aucun enfant de Saillans n'était inscrit sur la période 2014/2015. Un parent d'élève est venu signaler au secrétariat qu'un surcoût de 70 euros lui a été demandé par l'association pour inscrire son enfant. Madame le Maire souhaite faire le point avec ce parent afin qu'une solution non pénalisante soit trouvée.
- **Affaire Preignac** : Sylvie Ardouin avait envoyé au mois d'août, un document à l'ensemble du conseil concernant l'usage des produits phytosanitaires à proximité des écoles, suite à l'affaire qui s'est déroulée sur la commune de Preignac. En effet, l'Institut de Veille Sanitaire, après étude, a révélé que le nombre d'enfants atteints de cancer était six fois plus important sur cette commune viticole que sur le territoire national. Madame Ardouin demande qu'une information soit passée dans le bulletin municipal au sujet des traitements viticoles. Madame le Maire rappelle à l'ensemble de ses collègues qu'en 2014, les deux viticulteurs saillanais dont les parcelles sont contiguës à l'école, avaient pris toutes les précautions nécessaires après l'affaire d'une intoxication d'enfants aux pesticides dans une commune girondine. Néanmoins, un rappel général sur la législation et les bonnes pratiques des épandages pourra être diffusé afin de mieux informer et de rassurer les populations vivant à proximité des vignes.
- **Protection des hirondelles** : François Martineau demande qu'il y ait un rappel sur l'interdiction de détruire les nids d'hirondelles. Il a en effet constaté la destruction de plusieurs nids, notamment aux abords de la salle des fêtes. Or, cet animal est protégé par la loi : article L411-1 et suivants du code de l'environnement. Tout responsable d'une telle infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 9000 € environ ou une peine de prison pouvant aller jusqu'à 6 mois. Les populations d'hirondelles sont en déclin et le manque d'information sur cette question peut avoir des conséquences catastrophiques. Une information sera diffusée dans le bulletin municipal.
- **Frelons asiatiques** : Bénédicte Varréon souhaite également faire un rappel sur l'organisme à contacter en cas de découverte de nids de frelons asiatiques. L'organisme GDSA avait eu une parution dans un précédent bulletin, néanmoins la Commission bulletin diffusera à nouveau les coordonnées.
- **Déclaration de travaux** : Considérant l'absence de déclaration de certains travaux sur la commune Madame le Maire propose à ses collègues qu'un rappel soit fait, via le bulletin municipal, sur les constructions des piscines et abris de jardin, ainsi que les obligations portant sur les demandes d'autorisation d'urbanisme. Si ce rappel reste sans effet, la mairie se réserve le droit d'appliquer les sanctions prévues par le Code de l'Urbanisme
- **Congrès des maires** : Madame le Maire fait part à ses collègues que du 16 au 19 novembre prochain se déroulera le 98^e congrès des maires à Paris. Ce congrès a pour but d'échanger entre élus, de s'informer sur les différentes législations, de découvrir des outils adaptés aux collectivités. Madame le maire demande à ses collègues de lui faire savoir rapidement s'ils souhaitent l'accompagner à ce congrès.

- **Développer le sport** : David Seguin informe ses collègues que des parents d'élèves ont émis le souhait de développer le sport à l'école. Ces derniers souhaitent soumettre deux propositions :
 - 1 Réhabiliter le terrain de tennis pour le transformer en plateau sportif
 - 2 Bétonner une partie de la cour d'école pour y intégrer un terrain multi jeux

Madame le Maire souhaite rappeler que réhabiliter le terrain de tennis en plateau multisports est en effet un projet de la commune. La solution n°2 pourrait également être retenue, néanmoins Madame le Maire tient à rappeler les difficultés et le coût que représenterait un terrain de sport dans l'enceinte scolaire au niveau des normes de sécurité.

En revanche, la commune ne pourra pas envisager d'investissement dans les deux, voire trois années qui viennent, compte tenu des dépenses liées à l'aménagement du bourg et aux baisses des dotations.

- **Immeuble communal** : André Fautrat rend compte à ses collègues des travaux d'embellissement effectués par les locataires. Les projets de travaux ayant pour but l'amélioration de l'habitat, les demandes d'autorisations ont été accordées par la mairie. Monsieur Fautrat rappelle la nécessité d'installer une VMC dans la salle d'eau qui n'a pas d'aération suffisante. Un devis sera demandé pour prévoir une installation courant 2016
- **Accident** : Madame le Maire relate à ses collègues un accident routier qui s'est produit le samedi 12 septembre sur la commune, mettant en cause un bouc, appartenant à un habitant du lieu-dit Les Bernards. Le propriétaire présumé de l'animal ayant refusé de reconnaître toute responsabilité dans cet accident, le conducteur, habitant de la commune, dont la voiture a été endommagée, a interpellé Monsieur Pelletier afin que la mairie intervienne dans cette affaire. Madame le Maire va, par lettre recommandée, exiger du propriétaire de l'animal d'en assumer les conséquences et de faire le nécessaire afin qu'aucun autre incident ne soit à déplorer.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h30.